

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 7 octobre 2024 à 17 heures 30 au 5160, boulevard Décarie à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière;
 Patricia Arcand, cheffe de division, ressources financières et matérielles;
 Fimba Tankoano, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
 Samir Admo, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement substitut.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 17 heures 30.

Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Je remercie la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

RÉSOLUTION CA24 170203

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 octobre 2024 à 17 heures 30 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL



Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et adoption du budget 2025 et du programme décennal d'immobilisation 2024-2033 (PDI) • Livraison de grands projets dont le budget a pu être débloqué • Répond à la mission première, soit d'offrir des services de qualité à la population et améliorer la qualité de vie toutes et tous • Il y avait beaucoup de choses à faire à leur arrivée aux pouvoirs en 2021 et il en reste encore beaucoup à faire pour donner vie à la vision de Projet Montréal • Survol des grands projets réalisés : l'écoquartier Namur-Hippodrome, la réfection du parc Jean-Brillant ou le planchodrome Benny • Offrir des services de qualité aux résidents tout en gérant de manière responsable un budget dans un contexte économique difficile • Remerciements des équipes pour la préparation du budget et du PDI • Toute la fonction publique doit faire un effort en s'assurant que les services valent chaque dollar investi, considérant que les moyens ne sont pas illimités • Remerciements des équipes sur le terrain • Remerciements de l'équipe de la Division des ressources financières, matérielles et informationnelles
Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> • Situation préoccupante causée par le sous-financement de la Ville-centre • Hausse insuffisante des transferts provenant de la Ville-centre alors que les dépenses de la Ville de Montréal explosent • L'arrondissement se voit dans l'obligation de couper dans ses dépenses pour équilibrer son budget, causé par un problème structurel • Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce fait partie des arrondissements qui se sont vu imposés les hausses de taxes municipales les plus importantes • La facture des propriétaires affligés par les hausses sera refilée aux locataires • Augmentation des taxes et réduction des services essentiels • Absence de détails notamment à savoir quels postes ou services seront coupés • Ajout de postes, temporaires uniquement, pour le développement du quartier Namur-Hippodrome, les interventions sociales ainsi que pour les inspections

PRÉSENTATION DU BUDGET 2025 ET DU PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2034

Présentation du budget 2025 et du programme décennal d'immobilisation 2025-2034 par Madame Gracia Kasoki Katahwa et par Madame Patricia Arcand, cheffe de division, ressources financières et matérielles.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Alex Montagano	Budget

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Aucune inscription à la période de question écrites du public.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à connaître le détail des embauches et des licenciements à l'arrondissement • S'enquiert du plan de l'arrondissement pour les services animaliers / la gestion animalière sur son territoire alors que les demandes sont gérées dans l'est de l'île de Montréal • Demande à valider la quantité réelle de logements hors-marché pour le futur quartier Namur-Hippodrome • Demande si le nombre d'arbres plantés dans la micro-forêt du parc Mahatma Gandhi est inclus dans le nombre total d'arbres plantés sur le territoire de l'arrondissement
-------------	--

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée.

RÉSOLUTION CA24 170204

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - EXERCICE FINANCIER 2025

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour l'exercice financier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1246460003

RÉSOLUTION CA24 170205

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2034

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'approuver le Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 et son financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1246460004



L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 19 heures.

Gracia Kasoki Katahwa
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA24 170203 à CA24 170205 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

